



COMMUNE DE DOUBS

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2025

Le Conseil municipal, s'est réuni le lundi 17 février 2025 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Georges COTE-COLISSON, Maire.

Présents : Mmes BRUCHON, COSTE, HENRIET, INVERNIZZI, LARESCHE, LECLERCQ, ROGEBOZ (Arrivée à 20h10), ROLOT, SAILLARD et SAUVAGEOT.

MM. BARTHE, BARTHES, BILLOT (Arrivée à 20h10), BLONDEAU, BRUILLARD, COTE-COLISSON, FLEUROT, C. PETIT, L. PETIT, REYNARD, TEMPESTA et VALLET.

Représentés : Mme CLERO pouvoir à M. BARTHES, Mme LECLERCQ pouvoir à Mme ROGEBOZ, M. C. PETIT pouvoir à M. TEMPESTA, Mme ROGEBOZ pouvoir à Mme INVERNIZZI.

Mme SAUVAGEOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 1 abstention (Mme COSTE), approuve le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025.

2. Programme pluriannuel de création de liaisons et d'équipements cyclables – Tranche fonctionnelle n°1 – Marché n°2024-03 - Création d'une passerelle cyclable de franchissement du Doubs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 abstentions (Mmes INVERNIZZI et ROGEBOZ, MM. BRUILLARD et FLEUROT) :

- approuve le choix des entreprises titulaires :

▪ Lot n°1 – Voirie : DE GIORGI pour la somme de 214 000 € HT, détaillée comme suit :

• Tranche ferme : 159 901 € HT,

• Tranche optionnelle 1 – Pistes de chantier : 24 780 € HT,

• Tranche optionnelle 2 – Éclairage public : 29 319 € HT,

▪ Lot n°2 – Gros-œuvre : DE GIORGI pour la somme de 124 000 € HT,

▪ Lot n°3 – Passerelle : ATLANTIC MARINE pour la somme de 469 059,75 € HT

(Solution de base),

- autorise M. le Maire ou M. le Premier adjoint à signer les marchés.

3. Programme pluriannuel de création de liaisons et d'équipements cyclables – Tranches fonctionnelles n°2 à 4 – Marché n°2024-04 - Création de liaisons cyclables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Une conseillère municipale ne prend pas part au vote) :

- approuve le choix des entreprises titulaires :

▪ Lot n°1 – Rue de Besançon et Avenue des Champs d'Anis : COLAS pour la somme de 365 593,50 € HT,

▪ Lot n°2 – Rue des Artisans : VERMOT TP pour la somme de 111 799,70 € HT,

▪ Lot n°3 – Rue de Besançon - Giratoire RD 130 - Ex RN 57 : COLAS pour la somme de 183 364,50 € HT,

- autorise M. le Maire ou M. le Premier adjoint à signer les marchés.

4. Bilan des cessions et acquisitions – Exercice 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du bilan des cessions et acquisitions de l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessous :

▪ Budget général

Cessions			
Objet	Parcelle	Acheteur	Prix
Parcelle bâtie	AA 85	EPF Doubs BFC	340 000 €

5. Budget général – Adoption du Compte Financier Unique 2024.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		663 336,23	566 801,60		566 801,60	663 336,23
Opérations de l'exercice	1 856 847,33	2 591 894,30	1 153 266,02	2 052 704,26	3 010 113,35	4 644 595,56
TOTAUX	1 856 847,33	3 255 230,53	1 720 067,62	2 052 704,26	3 576 914,95	5 307 934,79
Résultats de clôture	1 398 383,20 €		332 636,64		1 731 019,84	
Restes à réaliser			245 855,67	112 620,00	245 855,67	112 620,00
TOTAUX cumulés	1 856 847,33	3 255 230,53	1 965 923,29	2 165 324,26	3 822 770,62	5 420 554,79
Résultats définitifs	1 398 383,20 €		199 400,97		1 597 784,17	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 5 abstentions (Mmes INVERNIZZI, LECLERCQ et ROGEBOZ, MM. BRUILLARD et FLEUROT) :

- donne acte de la présentation du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

6. Budget général – Affectation du résultat 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions (Mmes INVERNIZZI, LECLERCQ et ROGEBOZ, MM. BRUILLARD et FLEUROT), affecte :

- La somme de 1 398 383,20 € au compte 002 – Résultat de fonctionnement de reporté.
- La somme de 199 400,97 € au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

7. Budget Bois – Adoption du Compte Financier Unique 2024.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		70 657,73	49 000		49 000	70 657,73
Opérations de l'exercice	18 818,81	21 614,67	7 183,42	49 000	26 002,23	70 614,67

TOTAUX	18 818,81	92 272,40	56 183,42	49 000	75 002,23	142 272,40
Résultats de clôture	73 453,59		-7 183,42		66 270,17	
Restes à réaliser			12000	0	12000	0
TOTAUX cumulés	18 818,81	92 272,40	68 183,42	49 000	87 000,23	142 242,40
Résultats définitifs	73 453,59		-19 183,42		54 270,17	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne acte de la présentation du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

8. Budget Bois – Affectation du résultat 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, affecte :

- La somme de 19 183,42 € au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés pour le comblement du déficit de la section d'investissement,
- La somme de 54 270,17 € au compte 002 – Excédent antérieur reporté.

9. Champ photovoltaïque Espace Rives du Doubs – Adoption du Compte Financier Unique 2024.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté				77 307,51		77 307,51
Opérations de l'exercice			68 169,87	4 100	68 169,87	4 100
TOTAUX			68 169,87	81 407,51	68 169,87	81 407,51
Résultats de clôture			13 237,64		13 237,64	
Restes à réaliser						
TOTAUX cumulés			68 169,87	81 407,51	68 169,87	81 407,51
Résultats définitifs			13 237,64		13 237,64	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne acte de la présentation du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

10. Champ photovoltaïque Espace Rives du Doubs – Affectation du résultat 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, affecte :

▪ La somme de 13 267,64 € au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

11. Création d'un Budget annexe dénommé « Création et exploitation d'une chaufferie bois ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la création du budget annexe « « Création et exploitation d'une chaufferie bois » à compter du 1^{er} mars 2025,
- assujettit le budget annexe à la TVA,
- demande l'immatriculation dudit budget annexe auprès du Service des Impôts des Entreprises.

12. Budget général - Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ouvre les crédits et précise la nature et le montant de chaque opération programmée, tels que présentés ci-dessous :

Chapitre	Article	Nature de l'opération	Montant
21	2152 – Installations de voirie	Potelets à mémoire de forme.	2 274 €
21	21841 – Matériel de bureau et mobilier scolaire	Mobilier intérieur et extérieur – Ecole élémentaire – Programme NEFLE.	8 600 €
21	21841 – Matériel de bureau et mobilier scolaire	Tableau classe Mme VUILLEMIN.	700 €
21	21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	Mobilier intérieur Espace Rives du Doubs.	1 052,40 €
21	21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	Mairie - Mobilier salle de réunion.	1 996 €
		Total	14 622,40 €

13. Frais de scolarité – Enfants extérieurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les montants de participation pour l'année scolaire 2024 – 2025 qui seront désormais de 215 € pour les écoles élémentaires et les classes spécialisées et de 283 € pour les écoles maternelles,
- mandate M. le Maire ou en son absence M. le Premier adjoint pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14. Programme « 30 mn d'activités physiques quotidiennes dans les écoles » - Demande de subvention du Doubs Sud Athlétisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- se prononce sur le versement d'une subvention de 1 000 € au bénéfice de l'association Doubs Sud Athlétisme,
- inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

15. Atlas de la Biodiversité Communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré 17 voix pour, une contre (M. L. PETIT) et 5 abstentions (Mmes INVERNIZZI, LECLERCQ et ROGEOZ, MM. BRUILLARD et FLEUROT) :

- approuve le versement de 1 100 € au Conservatoire des Espaces Naturels et de 1 080 € à la Ligue de Protection des Oiseaux,
- inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

16. Club « Tennis de Doubs » - Versement d'une subvention et d'une avance remboursable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- se prononce sur le versement d'une subvention de 2 000 € au bénéfice de l'association Tennis de Doubs,
- se prononce sur le versement d'une avance remboursable de 808 € au bénéfice de l'association Tennis de Doubs avec un délai de remboursement de 18 mois à compter du versement,
- inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

17. Forêt communale - Complément à l'état d'assiette 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- apporte les précisions suivantes à la délibération suscitée :
 - Parcelles 2, 3 et 21 : Vente en concurrence à l'unité de produits gros bois.
 - Chablis : Vente des produits selon accord-cadre chablis suivant la grille négociée.
- précise que la commune assurera elle-même le contrôle des cubages et renoncera à conclure une convention d'assistance technique à donneur d'ordre au bénéfice de l'ONF.

18. Personnel communal - Suppressions et création de postes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- supprime un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe contractuel à temps non-complet de 17,5/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2025 (Délibération n°2021-084 du 29/11/2021),
- supprime un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe pour une durée indéterminée de 20/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2025 (Délibération n°2022-045 du 19/07/22),
- crée un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non-complet de 17,5/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2025,
- autorise M. le Maire à recruter, si le poste ne peut être pourvu par un agent titulaire, un agent contractuel par contrat à durée indéterminée dans les conditions de son ancienneté,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2025.

19. Projet Alimentaire Territorial – Charte d'engagement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la « Charte d'engagement des partenaires du P.A.T. du Grand Pontarlier » et les engagements réciproques qui y sont formulés ;

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la Charte, engageant la commune de Doubs comme partenaire du Grand Pontarlier.

20. Demande de cession du domaine public communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour et 4 abstentions (Mme LECLERCQ, ROGEBOZ, SAILLARD et SAUVAGEOT) rejette la demande de cession du domaine public communal.

21. Motion de soutien à la commune de Chaffois – Projet éolien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour, une contre (Mme LARESCHE) et 8 abstentions (Mmes CLERO, COSTE, ROLOT et SAILLARD, MM. BARTHES, FLEUROT, REYNARD et VALLET) :

- adopte la motion de soutien à la commune de Chaffois, opposée à la réalisation de ce projet éolien sur son territoire,
- procède au dépôt de la présente motion sur le registre d'enquête publique dématérialisé prévu à cet effet.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
G. COTE-COLISSON



Fait à Doubs, le 18 février
2025.